Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_23-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 6 février 2024
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.
Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : CONTRAT DE REPRISE DES MATERIAUX ISSUS DU TRI SELECTIF

Suite à la signature de l'avenant au contrat pour l'action et à la performance (CAP) de Citéo et dans le cadre de la consultation rachat matières par la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D), il convient de signer les contrats de reprise des matériaux avec les repreneurs et durées conformément au tableau suivant :

Matériaux	Repreneurs	Type de contrat	Durée	Echéance
Papier	Norske Skob Golbey	Fédération	5 ans*	31/12/2028
Acier	Arcelor Mittal	Filière	6 ans	31/12/2029
Aluminium	Regeal Affimet	Filière	6 ans	31/12/2029
Cartons déchèteries (1.05)	EPR	Fédération	3 ans*	31/12/2026
Gros de magasins (1.02)	EPR	Fédération	3 ans*	31/12/2026
Papiers cartons non complexés (5.02)	EPR	Fédération	3 ans*	31/12/2026
Papiers cartons complexés (5.03)	Revipac	Filière	6 ans	31/12/2029
Plastiques	Valorplast	Filière	6 ans	31/12/2029
Verre	O-I Manufacturing	Filière	6 ans	31/12/2029

*Reconductible par tacite reconduction d'un an jusqu'à la fin de l'agrément.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_23-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer les contrats de reprise des matériaux issus du tri sélectif avec les repreneurs et durées conformément au tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/2/24 *et de sa publication le* 19/2/24